

Plan de Protection de l'Atmosphère

Agglomération de Toulouse

Comité de suivi du 03 décembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ordre du jour

■ Actualités sur le PPA et la feuille de route

- Contentieux, loi Mobilités - DREAL Occitanie
- GT évaluation des effets sur la santé du PPA - ARS 31
- Tableau de suivi du PPA et de la feuille de route - DREAL Occitanie

■ Les actions

- La ZFE - Toulouse Métropole
- Le schéma directeur cyclable d'agglomération - Tisséo Collectivités
- Le projet Commute - Toulouse Métropole

■ Communication autour des enjeux de la qualité de l'air

- Les rencontres Internationales Air et Santé - ATMO Occitanie
- La journée nationale de la qualité de l'Air - DREAL Occitanie

Actualités



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

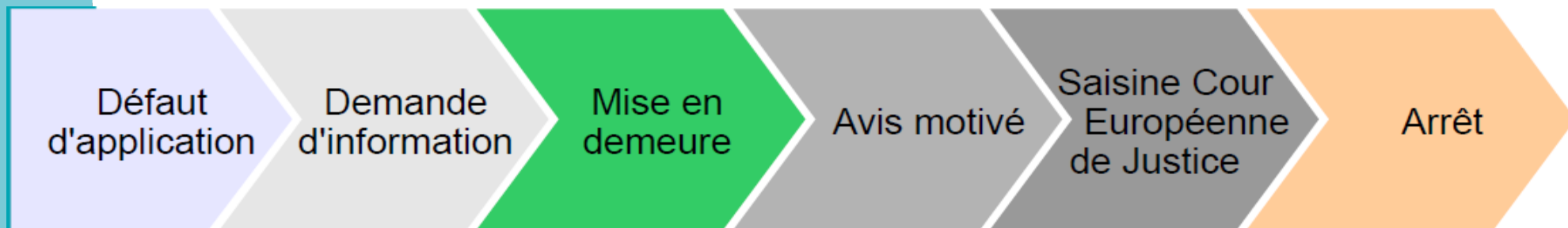
PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Contentieux européen NO2

- Procédure de manquement à l'application du droit communautaire



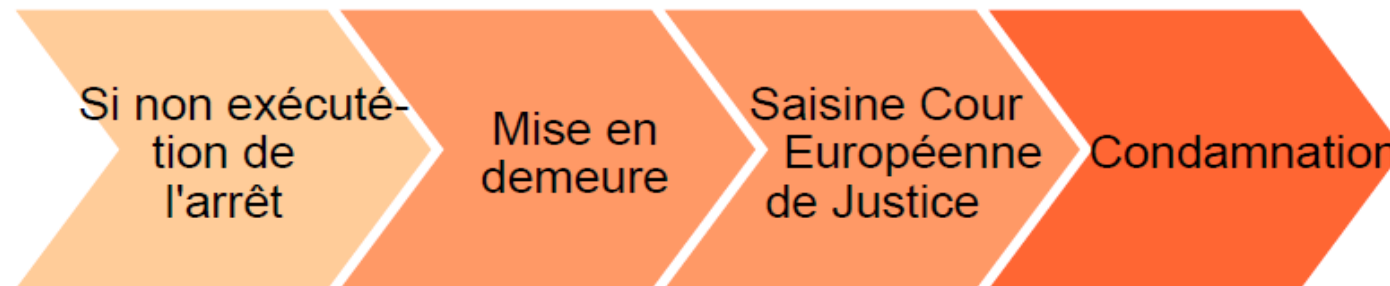
Article 258 TFUE

- La CJUE a prononcé le 24 octobre un arrêt contre la France constatant un défaut d'application de la directive européenne relative aux normes de qualité de l'air sur le dioxyde d'azote (12 zones)
- Deux griefs
 - Principe du dépassement : dépassement « systématique et persistant »
 - Durée du dépassement : défaut d'une « période la plus courte possible »

Arguments présentés par l'État français n'ont pas été retenus par la Cour

Contentieux européen NO2

- La France doit proposer un plan de mise en œuvre de l'arrêt d'ici le 24 décembre
 - Va reprendre les actions proposées depuis mars 2019 par les collectivités
 - Va mettre en avant les ZFE et la nouvelle Loi Mobilité
- Mise en demeure pour non transposition de la directive européenne : préparation d'un décret qui introduira la notion de « délai le plus court possible »
- Risque de sanction financière : en cas de condamnation à l'issue de la procédure de manquement en manquement



Article 260 TFUE

Contentieux français

■ Recours des Amis de la Terre auprès du Conseil d'État

- Suite à la publication des feuilles de route : en octobre 2018, recours en inexécution de la décision de 2017 (mesures insuffisantes)
- Le gouvernement a produit les compléments attendus en automne 2019
- Arrêt attendu prochainement

■ Plaintes individuelles : 3 jugements

- Constat de l'insuffisance des PPA pour mettre fin aux dépassements des normes
- Lien entre l'état de santé et la pollution écarté par manque d'éléments de preuve suffisants

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

■ Une loi pour modifier le cadre des transports

- Objectif : favoriser les déplacements du quotidien et proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle
- Identification des besoins et attentes des citoyens lors des Assises nationales de la mobilité (sept à déc 2017)
- Débat parlementaire depuis novembre 2018
- Adoptée le 19 novembre 2019

■ Articulée autour de 3 piliers

- Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer
- Engager la transition vers une mobilité plus propre
- Investir plus et mieux dans les transports du quotidien

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/projet-loi-mobilites>

<https://www.francemobilites.fr/>

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

- Les Zones à Faibles Émissions (ZFE) remplacent les Zones à Circulation Restreinte (ZCR) - Articles 27 et 28
- Qui est concerné ?
 - Toutes les agglomérations ont désormais la possibilité de mettre en place une ZFE
 - Les EPCI de + de 100 000 habitants et ceux situés dans le périmètre d'un PPA doivent étudier la création d'une ZFE dans leur PCAET
 - Les territoires dont les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées de manière régulière doivent mettre en oeuvre une ZFE d'ici le 31 décembre 2020
- Simplification de la mise en œuvre
 - Étude et consultation unique possibles en cas de projet conjoint à plusieurs collectivités territoriales
 - Allègement des conditions d'extension d'une ZFE à une collectivité territoriale limitrophe
 - Simplification de procédure lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre d'une ZFE étudiée dans le cadre d'un PCAET

Ouvre la possibilité d'automatiser le contrôle

Groupe de travail

« Évaluation des effets sur la santé du PPA »



Agence Régionale de Santé

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Tableau de suivi du PPA et de la FdR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Tableau de suivi

■ Bilan annuel du PPA

- Prévu dans le PPA pour suivre l'avancement des actions
- Période de collecte des indicateurs ajustée pour avoir des données annuelles fiabilisées : fin du 1^{er} trimestre
- Présentation de la synthèse des indicateurs du PPA et de la feuille de route au comité de suivi de juin

■ Proposition pour la publication du tableau de suivi

- Présentation « attractive »
- Publication sur le site internet de la DREAL
- Tableau commun pour les actions du PPA et de la feuille de route
- Maquette : recueil des observations

Tableau de suivi



Tableau de suivi

Résidentiel Tertiaire



publié le 4 novembre 2019 (modifié le 26 novembre 2019)

Actions

Action	Pilote	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<u>Renouveler le parc des chaudières et appareils de chauffage anciens</u>	EPCI / Communes	●	●	▶			
Instaurer des objectifs de performances minimales pour les nouvelles installations de chauffage (400 kW – 2 MW)	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	●	●	●			
Sensibilisation du public sur les technologies et pratiques moins polluantes de la combustion du bois	EPCI / Communes	●	●	●			
Sensibilisation sur les impacts des feux de plein air et sur l'interdiction du brûlage à l'air libre	EPCI / Communes	●	●	▶			
Préfiguration d'une plate-forme de Rénovation Energétique de l'Habitat		/	/	●			
Réseaux de chaleur		/	/	●			
Maîtrise des consommations d'énergies		/	/	●			
Animation/sensibilisation du public à l'impact des foyers ouverts/anciens sur la qualité de l'air et la santé		/	/	●			
Aide au renouvellement des dispositifs de chauffage au bois		/	/	/			

Tableau de suivi

Fiche action

Renouveler le parc des chaudières et appareils de chauffage anciens

Objectif

Réduire les émissions de polluants atmosphériques issues des dispositifs de chauffage par le remplacement des appareils anciens par des appareils récents, plus performants et moins polluants.

Secteur

Résidentiel – Tertiaire

Public concerné

- Particuliers
- Gestionnaires de bâtiments
- Collectivités

Pilote de l'action

Intercommunalités et communes

Partenaires associés

- ADEME
- Espaces Info Énergie
- ANAH
- DREAL
- ATMO Occitanie
- La Région
- Conseil départemental 31
- Professionnels du chauffage
- Autres fournisseurs d'aides identifiés

Description détaillée

L'action consiste à communiquer sur les dispositifs d'aides existants (crédits d'impôt développement durable, aides de l'ANAH...) afin de faire augmenter le taux de renouvellement des appareils.

Le taux de renouvellement actuel du parc est inférieur à 5% par an, la durée de vie d'un appareil de chauffage étant estimée entre 15 et 20 ans.

Le remplacement des appareils anciens conduit à une amélioration des performances énergétiques (notamment du rendement) et une réduction des émissions de polluants atmosphériques.

En effet, selon l'inventaire des émissions d'ATMO Occitanie 2009, 12% des émissions d'oxydes d'azote (NOx), 29% des émissions de particules (PM10) et 41% des émissions des particules très fines (PM2,5) provenaient du secteur résidentiel-tertiaire. Cette contribution est largement liée aux dispositifs de chauffage. Par ailleurs, ces valeurs sont souvent plus importantes en ville, notamment en période hivernale lorsque les chaudières domestiques sont utilisées de manière intensive.

Planning de réalisation

2016 – 2020

Moyens mis en œuvre

- Espaces Info-Energie de chaque collectivité
- Primes d'aide au remplacement des appareils non performants

Estimation des coûts

Pas de données

Indicateurs de suivi

» Nombre de personnes sensibilisées

- 2016 : 217
- 2017 : 3600
- 2018 : 3000

À noter que la sensibilisation n'est pas ciblée précisément sur le renouvellement des appareils de chauffage mais sur la rénovation énergétique globale.

» Nombre d'aides accordées

Pas de données

» Nombre d'appareils changés

- 2016 : 360 + 7 chaudières collectives de taille significative (1740 KW cumulés)
- 2017 : 390 + 9 chaufferies communales (3779 KW cumulés)
- 2018 : pas de données

Commentaire général sur l'action et son avancement

Cette action est menée par les collectivités EPCI sur la totalité de la période du PPA (2016-2020).

L'indicateur « nombre d'appareils changés » est à prendre avec précaution, dans la mesure où sont comptabilisés à la fois le remplacement de grosses chaufferies collectives ou de chaudières individuelles.

Tableau de suivi

■ Répartition des actions par thématiques

- Mobilité - Transports : 59 actions
- Tertiaire - Résidentiel : 9 actions
- Industrie : 3 actions
- Aménagement - Planification : 15 actions
- Communication - Sensibilisation : 4 actions

→ Regroupement de certaines actions à envisager

■ Proposition

- Recueil des observations sur l'ergonomie : fin janvier 2020
- Validation par les MO de la classification thématique des actions et des regroupements éventuels : fin février 2020
- Collecte des indicateurs : mars / avril 2020
- Présentation du bilan au comité de suivi de juin 2020

Les actions



Toulouse Métropole
Tisséo Collectivités

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

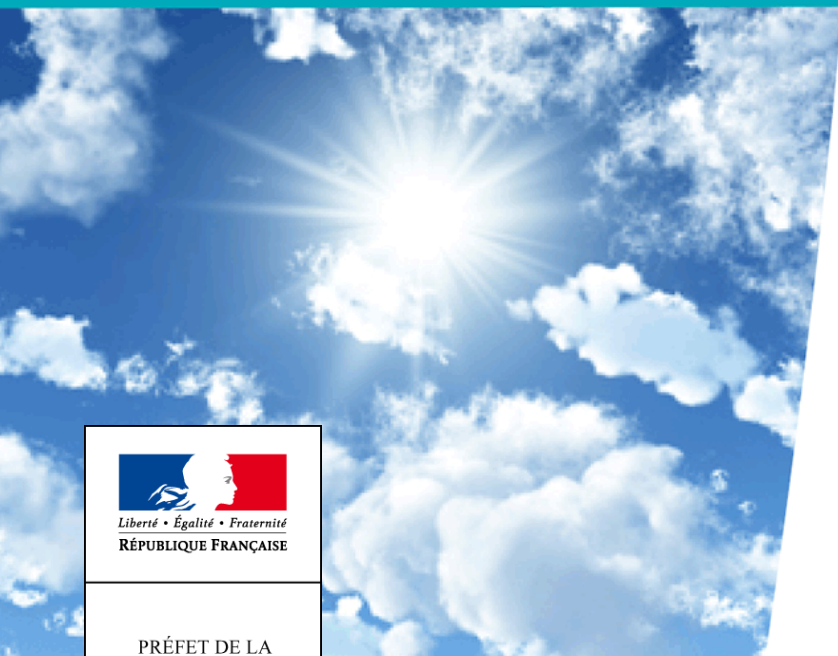
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Événements autour des enjeux de la qualité de l'air



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Rencontres Internationales

Air & Santé



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

ATMO Occitanie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Journée nationale de la qualité de l'air 2019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Appel à projets JNQA - DREAL

■ Journée nationale de la qualité de l'air - Mercredi 18 septembre

- Favoriser la mobilisation pour sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité
- Montrer les bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air au quotidien
- Tous les acteurs sont encouragés à organiser des manifestations dans ces objectifs

■ Appel à projets organisé par la DREAL au printemps

- Actions en faveur de la qualité de l'air intérieur et / ou extérieur
- 18 actions, essentiellement ateliers, stands ou conférences de sensibilisation
- Actions sur plusieurs départements et pas uniquement dans les métropoles (Lozère, Ariège, Gers, Gard, Aveyron)
- Diversité des porteurs d'actions : associations, collectivités, services de l'État

Appel à projets JNQA - DREAL

Pilote	Intitulé / descriptif	Coût total	Lieu	Subvention DREAL
CPIE APIEU Montpellier	Stand Plan de déplacement Etablissements scolaires – présentation du jeu de rôle Roll'Air	12 000 €	Montpellier	2 000 €
ARS Occitanie	Challenge « Podo-Team », quizz QA, challenge « ÔboulotSansAuto »,...	2 175 €	Toulouse et Montpellier	1 075 €
Tournefeuille Avenir Environnement	Réalisation d'un dossier pédagogique sur la QA, exposition sur la QA	1 000 €	Tournefeuille	700 €
Communauté d'Agglo du SICOVAL	Ateliers et exposition sur la mobilité et la Qualité de l'Air	4 500 €	Labège	2 500 €
FNE Midi-Pyrénées	Stand sur la Qualité de l'Air (atelier pédagogique, jeux, quiz)	1 310 €	Toulouse	1 000 €
Agence Lozérienne de la Mobilité	Ateliers de sensibilisation sur la mobilité durable, la pollution de l'air, ... (7 tables thématiques)	11 700 €	Lozère	2 000 €
CPIE Pays Gersois	Ateliers de sensibilisation à l'impact des produits phytosanitaires, aux polluants du quotidien,...	2 588 €	Mirande et Auch	2 000 €
CLCV 31	Stand sur la QA et les économies d'énergie	2 400 €	Colomiers	1 800 €
OPH Ariège	Réalisation d'un dépliant sur l'air et la santé, et sensibilisation du public à la QA	1 300 €	Ariège	1 000 €

Appel à projets JNQA - DREAL

Pilote	Intitulé / descriptif	Coût total	Lieu	Subvention DREAL
CPIE du Rouergue	Réalisation d'un module de 3 séances sur la QA à destination des écoles, animations pédagogiques,...	3 600 €	Aveyron	2 800 €
DDTM 30	Conférence-débat sur la QA	1 320 €	Nîmes	300 €
Association « Souffle LR »	Stand d'information sur les polluants, tapis jeu de l'oie sur la pollution de l'air,...	2 500 €	Montpellier	2 000 €
Association « Pour changer d'Air »	Stand d'information et de sensibilisation à la pollution de l'air	2 500 €	Toulouse	2 000 €
ATMO Occitanie	Rencontres Internationales Air et Santé (interventions magistrales et tables rondes) sur les connaissances actuelles et les actions mises en œuvre.	85 000 €	Toulouse	2 000 €
3M	Stand de sensibilisation du grand public à la QA, activités ludo-éducatives, jeux de rôles,...	500 €	Montpellier	380 €
FNE Languedoc Roussillon	Stands d'animation sur la pollution de l'air (échanges avec le public, infos sur les sources de pollution de l'air,...)	1 300 €	Montpellier	1 000 €
DREAL Occitanie	Inspections ICPE	1 000 €	Dpts 31 et 09	- €
DREAL Occitanie	Exposition pollution de l'air + conférence-débat QA + ateliers pédagogiques (jeu dépollul'Air)	2 000 €	Montpellier et Toulouse	- €
TOTAL		140 000 €		26 000 €

Mieux respirer,
c'est ça l'idée !

Merci de votre attention

Contacts DREAL Occitanie / Toulouse :

Cécile TOUYA :

cecile.touya@developpement-durable.gouv.fr

Julie BENOIT-PILVEN :

julie.benoit@developpement-durable.gouv.fr

Sébastien GRENINGER :

sebastien.greninger@developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE